

ARRETE MUNICIPAL n° AP 2024.05

Objet : Carré des producteurs Réglementation du stationnement

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ.

- ♦ Vu le Code de la Sécurité intérieure et notamment les articles L.111-1; L.211-1; L.311-1; L.511-1
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- Vu le Code de la Route, et notamment l'article R.411-8.
- Vu le Code Pénal et notamment les articles R.610-5 et R.644-3
- ♦ Vu la délibération du conseil municipal n°2023-111 du 15 septembre 2023
- Vu le règlement du marché des producteurs
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'accès et l'occupation des lieux afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

ARRÊTE

Article 1:

Tous les mardis, à compter du 30 avril 2024, la circulation et le stationnement sont interdits dans l'espace compris entre l'entrée de l'école de musique, le musée de pays et le parc vagnard et ce entre 16 heures et 21 heures.

Un barrièrage sera mis en place à l'entrée du périmètre pour en interdire l'accès aux véhicules au niveau de l'école de musique.

Article 2:

Seuls les commerçants titulaires d'une autorisation individuelle délivrée par la mairie auront autorisation de s'installer dans ce périmètre. (Article R 644-3 du Code Pénal- contravention de 4e classe).

La circulation de ces derniers sera interdite à compter de 16h25, heure de la sortie scolaire.

Article 3:

Le stationnement des véhicules des exposants se fera exclusivement sur la partie en gravier située dans le parc vagnard.

La circulation dans les espaces en herbe est strictement interdite.

Les lieux devront être rendus à leur état initial à la fin de la manifestation

Article 4:

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Article 5:

Le présent arrêté sera:

- ♦ TRANSMIS A:
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques,

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Diffusé sur le site de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ Le 15 avril 2024 Le Maire
Michel BEAL

AVOIE

A